

Question orale de Virginie Defrang-Firket René Collin, Ministre de la Nature, sur le peu d'oiseaux dans nos jardins cet hiver

Ce 11 janvier, Natagora adressait un communiqué de presse dans lequel l'association invitait les particuliers à compter les oiseaux qui visitent leur jardin.

L'association compte sur une participation massive car l'acquisition d'un grand nombre de données l'aidera à comprendre les phénomènes particuliers de cet hiver 2017. « En effet, les oiseaux semblent très peu nombreux aux mangeoires ».

Comment aidez-vous l'association dans son recensement ?

Quid de l'évolution du recensement (en termes chiffrés) ces dernières années ?

Comment cette faible présence est-elle expliquée ?

Quelles pourraient être les conséquences éventuelles ?

Existe-t-il des moyens d'actions pour lutter contre ce phénomène ?

Question orale, de Gilles Mouyard Député, à Monsieur René Collin, Ministre de la nature sur : « l'association du secteur privé dans la gestion de la forêt wallonne »

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que la proposition de décret modifiant les articles 74 et 114 du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier (Doc. 671 (2016-2017) N° 1) a donné lieu à une polémique au sein même de la majorité.

Et pourtant dernièrement vous indiquiez encore dans la presse qu'il y avait un intérêt à voir le secteur privé associé dans la gestion de la politique forestière wallonne. Pour vous, entre 2 et 3 sites pourraient se prêter à ce type de gestion différenciée de la forêt.

Une idée qui vous séduit particulièrement c'est le groupement forestier privés, dont l'objectif est de permettre à des groupements de petits épargnants d'acheter certaines parcelles identifiées.

Votre objectif serait de mettre en place une gestion différenciée de la forêt wallonne, en dérogeant aux règles habituelles dans la gestion de la forêt. Dans ce cadre vous avez chargé votre administration de la rédaction d'un cahier des charges. Mais j'imagine qu'avant vous vous êtes posé la question des avantages et des inconvénients d'une gestion différenciée de nos forêts

Quelle est votre analyse de la situation ? Quel est l'intérêt à voir le secteur privé associé dans la gestion de la politique forestière wallonne ? Quelles sont les avantages et les inconvénients de la mise en place d'une gestion différenciée de la forêt en Wallonie ? Pourriez-vous faire le point sur la rédaction du cahier des charges ? L'administration rencontre-t-elle des difficultés dans sa rédaction ? Si oui lesquelles ? Avez-vous reçu les avis du Conseil supérieur wallon de la Forêt et de la filière bois, du Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature et du Conseil d'Etat portant sur la proposition de décret modifiant les articles 74 et 114 du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Gilles MOUYARD

Question orale de Yves Evrard, Député, à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme sur la lutte contre les plantes invasives.

Le dossier de la lutte contre les plantes invasives est amené à évoluer constamment en fonction notamment de l'apparition de nouvelles espèces comme par exemple l'hydrocotyle ou fausse renoncule.

L'Europe a publié un nouveau règlement européen en la matière reprenant une première liste d'espèces exotiques envahissantes ainsi que des sanctions éventuelles à leur introduction.

En fonction de ces éléments, vous annoncer depuis octobre un complément de budget entre 200.000 et 500.000 euros pour parfaire le plan d'actions mis en place dès 2017.

A combien se monte précisément ce complément de budget et quelle est l'allocation budgétaire dans laquelle s'inscrit ce complément ?

Enfin, vous avez chargé la cellule « Espèces invasives » du SPW de déterminer les critères visant à identifier les différents sites où les actions sont prioritaires et de mener une évaluation de ces actions notamment en termes de budget.

Quels sont les avancées de ce dossier ? Quels sont les critères déterminés pour identifier ces sites ? Existe-t-il un état des lieux, une cartographie des différents sites visés ?

Comment est appréhendée la lutte contre les nouvelles espèces comme la fausse renoncule ?

On le sait, la problématique est complexe mais mérite toute notre attention si l'on ne veut pas être débordé.

Quel est le plan d'actions précis et son timing mis en place en corrélation avec les différentes espèces visées dans la liste éditée par l'Europe ?

Un nouveau programme de recherche est-il prévu pour affiner les méthodes d'éradication utilisées et améliorer leur efficacité puisque les espèces sont maintenant listées ?

Existe-t-il une évaluation des actions déjà posées en 2015 et 2016 ?

Selon l'analyse de votre service, les budgets issus des différentes allocations budgétaires - complément y compris - pour la lutte contre les plantes invasives seront-ils suffisants pour couvrir efficacement les actions à mener ?

Question orale d'Yves Evrard, Député, à René COLLIN, Ministre de l'Agriculture sur les réactions du Syndicat National des propriétaires et copropriétaires quant à la réforme des fermages.

Le syndicat national des propriétaires et copropriétaires (SNPC) s'interroge dans la presse sur les répercussions du nouveau projet de décret sur les fermages notamment quant à l'équilibre entre locataires et propriétaires.

Le même article fait état de revendications de la part des propriétaires en ce qui concerne la durée des baux à ferme, la prise en charge conjointe par les locataires et les propriétaires du précompte immobilier ou encore l'étendue des avantages fiscaux octroyés aux agriculteurs également aux propriétaires.

Avez-vous pris connaissance de l'article qui fait part de ces inquiétudes ?

Quel est votre point de vue en la matière ?

Dans le cadre des négociations faisant suite à la réforme de la législation sur les fermages, allez-vous prendre en compte les revendications des propriétaires ?

Avez-vous entendu le SNPC ou allez-vous entendre leurs représentants sur ces différents points ?

En octobre 2016, dans le cadre de la discussion autour du projet de décret limitant les fermages, vous aviez répondu à ma collègue que des simulations avaient été faites et que, je vous cite : « si on avait déjà appliqué cette législation au cours des 15 dernières années, on n'aurait pas abouti à des résultats spectaculairement différents de ce qui a été le résultat des négociations. C'est quelque part rassurant en termes d'observations et en termes de « sécurité » par rapport aux uns et aux autres ».

A l'heure d'aujourd'hui, ce décret a déjà connu quelques rebondissements et il semble bien que ces simulations n'aient pas englobés tous les cas de figure.

Qu'en est-il de la fiabilité des simulations ?

Enfin, pourriez-vous faire le point sur l'agenda 2017 pour la réforme du bail à ferme ?

**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, Députée, à René COLLIN,
Ministre de l'Agriculture, sur le prix du lait.**

Les producteurs de lait ont manifesté la semaine dernière à Bruxelles.

Bien que le prix du lait soit actuellement revenu à un niveau plus acceptable, les producteurs sont néanmoins conscients de la fragilité de la situation et réclament des solutions durables pour garantir un prix qui permette de couvrir les frais de production et de dégager un salaire pour le producteur.

Le stockage de poudre de lait avait permis de réduire l'érosion du revenu des producteurs, mais quand ces stocks seront remis sur le marché, ne risque-t-on pas d'être de nouveau confrontés à une chute des prix ? Des pistes sont-elles envisagées quant à l'écoulement de ces stocks ? Comment les écouler sans déstabiliser la situation ?

La mesure d'encouragement à la limitation de la production appliquée en fin d'année passée a elle aussi permis une augmentation du prix payé aux producteurs. Était-ce une opération « one-shot » ou pourrait-elle réinstaurée le cas échéant ?

Où en sont les discussions au niveau européen quant à l'avenir de la production laitière en son sein ?

De nouvelles mesures visant à anticiper les crises et à en amenuiser les effets sur les producteurs sont-elles sur la table ?

Quelle est l'évolution de la position des différents pays membres ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Question orale de Patrick Lecerf au Ministre René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région concernant le financement des méthodes 0 phyto

L'objectif du projet zéro phyto est de diminuer voir de ne plus utiliser sur du long terme des produits phytopharmaceutiques. Les agriculteurs belges ont mis en place de nombreuses techniques pour réduire considérablement l'utilisation de tels produits. La confusion sexuelle par exemple, permet de lutter contre les ravages occasionnés par les micro-lépidoptères de la famille des tortricidés (tordeuses) ou papillons de nuit sur les arbres fruitiers.

Cette méthode permet de détourner la fonction des phéromones pour gêner la reproduction de ces papillons. En saturant l'espace cultivé de phéromones sexuelles attractives, on empêche ainsi par différents mécanismes les mâles et les femelles de se rencontrer le taux d'accouplement chute sans tuer le moindre insecte. Cette méthode permet d'empêcher la ponte des œufs sur les feuilles et que les futurs verres ne pénètrent dans le fruit. La confusion sexuelle, une méthode respectueuse de l'environnement.

Alors que cette méthode est 100% subsidiées en Flandre (+ de 10.000 hectare d'horticulture) rien n'a été mis en place en Wallonie (environ 450 hectare d'horticulture).

N'est-il pas opportun d'encourager, tout comme la Flandre le fait, ce genre de traitement ?

A l'heure où vous parlez de 0 phyto, n'est-il pas plus urgent de reconnaître et d'encourager les méthodes mises en place par nos agriculteurs pour réduire voire éviter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ?

Quelles sont vos intentions à ce sujet ?

Question orale de Patrick Lecerf au Ministre René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région concernant la Charte Fruits d'ici

La Charte Fruits d'ici a été lancée en octobre 2014, par les fruiticulteurs wallons du Groupement d'arboriculteurs pratiquant en Wallonie les techniques intégrées (GAWI) qui ont mis sur pied ce projet. Cette charte Fruits d'ici couvre également plusieurs sortes de jus (pommes, pommes-poires, pommes-cerises et pommes-fraises).

Le projet a pour ambition entre autres de faire en sorte que les fruiticulteurs wallons soient moins soumis aux variations et aux crises des marchés internationaux. L'objectif tend également à offrir des fruits sains et équitables, tout en proposant un mode de commercialisation plus durable. En plus de du soutien apporté aux producteurs de la Région, la qualité des produits proposés se voit améliorée.

Les agriculteurs qui adhèrent à cette charte garantissent une origine et une distribution locale, des fruits avec une quantité quasi nulle de pesticides, un prix équitable tant pour les producteurs que pour les consommateurs et une protection de la nature.

Monsieur le Ministre,

Cette charte a été déposée pour avis dans votre cabinet il y a deux ans de cela et les associations demeurent sans retour de votre part.

Qu'en est-il ?

Question orale de Monsieur Philippe Dodrimont, Député à Monsieur René Collin, Ministre du Tourisme sur l'avenir du site des Prés de Tilff

Le site des Prés de Tilff est à l'abandon depuis 5 ans. Immowal dirige les opérations en vue au final, de son redéploiement.

Vous aviez avancé différentes pistes de travail l'été dernier. Je reviens vers vous aujourd'hui pour en connaître les concrétisations.

Qu'en est-il du marché portant sur la mise au repos du bâtiment principal, notamment des travaux de réparation de la toiture ou encore la pose de panneaux à l'arrière des vitres cassées ?

Immowal pour le compte du CGT préparait un marché de services à confier à un auteur de projets ou à un bureau d'études externe, portant entre autres sur l'audit sanitaire des différentes constructions, les aménagements extérieurs, l'installation technique, l'opportunité de réaliser les travaux plus larges d'assainissement préalables à la recherche d'investisseur, le nettoyage des bâtiments, les équipements extérieurs et les abords, l'égagement et les coupes diverses.

A qui a été confié ce marché ? Quel est l'état d'avancement de l'analyse de ces différents postes ?

Quelles sont les possibilités de développement du site ?

Le comité de pilotage a-t-il avancé sur sa réflexion concernant la réappropriation partielle du site avec l'installation d'équipements légers ?

Avez-vous des pistes de solutions concrètes pour l'émergence d'un projet pérenne pour la valorisation du site ?

Interpellation de Pierre-Yves Jeholet à l'attention de René Collin, Ministre en charge de la politique aéroportuaire sur la décision fantôme du 24 novembre 2016 relative à la nouvelle stratégie aéroportuaire

Le 24 novembre 2016, un grand quotidien publiait une double page relativement à la nouvelle stratégie du Gouvernement wallon en matière aéroportuaire.

Lors des débats parlementaires, des premiers échanges globaux ont eu lieu à ce sujet.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons cette « note stratégique ». Elle est attendue depuis le DPR de juillet 2014 et nos précédents interpellations tant à l'attention de Monsieur Di Antonio qu'à vous-même ont été accueillies de la manière suivante : la note va bientôt arriver...

Les acteurs du secteur commençaient à s'impatienter vu les enjeux majeurs qui sont en attente d'une réponse du Gouvernement : les financements des investissements, les contrats de concession, le modèle aéroportuaire, l'accord de coopération avec Belgocontrol, les actionnaires privés, ...

Mon premier étonnement réside dans le fait que ni l'agenda du Gouvernement du 24 novembre 2016 ni les notifications des décisions du Gouvernement du même jour envoyées au Parlement mi-décembre ne stipulent la présence de ce point structurant. Pourquoi ? Dès lors, Monsieur le Ministre peut-il me préciser quel est le statut de cette décision « fantôme » du 24 novembre 2016 ? Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas reçu de notification relative à ce point ? Pourquoi tant de discrétion autour de ce point après l'avoir vendu lourdement à la presse avant même l'adoption au Gouvernement ?

Plus fondamentalement, quelle est la forme et le statut de cette « nouvelle stratégie » ? S'agit-il d'un plan adopté définitivement ou seulement en première lecture ? S'agit-il d'une simple note au Gouvernement sans réel statut ?

Quant au fond, le Gouvernement peut-il exposer devant le Parlement le contenu précis de sa nouvelle note stratégique tant au niveau des actions projetées qu'au niveau des incidences budgétaires et financières ?

Le Parlement pourra-t-il en débattre ? Par exemple, le Parlement pourra-t-il entendre notamment les experts de l'étude du Bureau Roland Berger ; étude qui a été visiblement le socle des décisions gouvernementales ?

Nous avons des dizaines de questions fondamentales sur de nombreux points dont notamment : le rôle future de la Région wallonne et de la SOWAER, la mutation vers un système régulé (en lieu et place des concessions), la structure faîtière appelée « Comité stratégique », l'actionnariat actuel et futur des structures, Belgocontrol et la sécurité aérienne, les activités futures à Liege-Airport suite au rachat de TNT, les zonings aux alentours de Bierset, les investissements environnementaux (rachats et insonorisations), ...

Enfin, le 15 décembre 2016, le Gouvernement exécutait déjà une série de points contenus dans cette nouvelle note stratégique. Je cite notamment l'adoption du nouveau contrat de gestion de la SOWAER. Nous l'attendions depuis... 2010 ! Ici également, le Gouvernement peut-il présenter ce nouveau contrat de gestion devant le Parlement ?

